



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES STATISTIQUES AGRICOLES POUR L'AFRIQUE

Vingt troisième Session

Rabat, Maroc, 4 – 7 décembre 2013

VERS UN SYSTÈME DE COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE POUR L'AGRICULTURE (SCEE-AGRI)

1. Introduction

L'approbation du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE) par la Commission de la statistique de l'ONU en mars 2012 a fourni la première norme internationale de statistique pour la comptabilité économique et environnementale. Cette norme représente une étape importante dans le processus d'intégration des informations relatives aux activités économiques et environnementales afin de mieux comprendre les implications sur la durabilité des différents modèles de production et de consommation. Ce document décrit le travail initié par la Division de la Statistique de la FAO afin de développer une extension du Cadre central du SCEE qui rend compte des relations spécifiques existant entre le secteur agricole et l'environnement naturel. Ce système est qualifié de « Système de comptabilité économique et environnementale pour l'agriculture (SCEE-AGRI) ». Dans ce système, le terme « agriculture » est défini au sens large et comprend toutes les activités relatives aux cultures, à l'élevage, à la sylviculture et à la pêche en utilisant principalement et de manière intensive les biens et services environnementaux. Ce système diffère des autres extensions (sous-systèmes) du Cadre central du SCEE en ce sens qu'il met l'accent sur un groupe d'activités et tient compte de la relation entre ces activités et les ressources environnementales, au lieu de se focaliser sur une ressource spécifique (telle que l'eau ou l'énergie).

Ce document donne également un bref aperçu et propose une discussion sur les questions clés qui découlent de la construction d'un tel système. Il est subdivisé en six parties. Les trois premières parties expliquent la nécessité et les avantages d'avoir une approche intégrée ainsi que les liens avec d'autres systèmes complémentaires. La quatrième partie définit l'objectif et la portée du cadre proposé, alors que la cinquième partie décrit les avancées préliminaires réalisées. Enfin, la sixième partie présente des points à examiner par les membres d'AFCAS en rapport avec l'approche et la faisabilité de la mise en œuvre sur le plan national de la SCEE-AGRI.

2. La nécessité d'avoir un cadre de comptabilité pour l'agriculture et l'environnement

Le Système de comptabilité nationale (SCN) est composé d'un ensemble de comptes macro-économiques cohérents, consistants et intégrés qui représente la principale source d'informations économiques, et qui est actuellement largement utilisé pour l'analyse et la prise de décision dans pratiquement tous les pays. Bien qu'il offre des mesures pratiques de performance macro-économique, le SCN ne prend pas en compte tous les coûts et profits des activités économiques par rapport à la société. L'un des principaux inconvénients du SCN est le fait que la contribution de l'environnement à l'économie et les effets des activités économiques sur l'environnement ne sont pas aisément identifiables dans les comptes économiques qui sont générés. Le Cadre central du SCEE améliore les comptes nationaux traditionnels afin d'intégrer les statistiques économiques et environnementales en utilisant une méthode internationalement acceptée qui permet une évaluation de la durabilité environnementale d'une activité économique.

Il existe deux groupes principaux de raisons qui justifient l'utilisation d'un cadre de comptabilité pour l'agriculture et l'environnement selon la structure du SCN/SCEE : les raisons associées au besoin de dissocier les relations entre l'agriculture et l'environnement et les raisons relatives aux améliorations méthodologiques et statistiques résultant de l'exploitation d'un cadre de comptabilité analytique établi.

En explorant les *relations entre l'agriculture et l'environnement*, les comptes conventionnels prennent uniquement en compte la performance et les rôles économiques de l'agriculture tels qu'ils sont présentés par les activités sur les marchés et leur évolution dans le temps. Dans ce contexte, le Cadre central du SCEE est un outil utile pour l'organisation d'informations supplémentaires afin d'évaluer la durabilité environnementale des industries et des activités qui utilisent énormément des ressources naturelles soit en tant qu'intrants ou en tant qu'absorbants. D'une part, la relation entre l'environnement et l'agriculture est telle que les environnements naturels fournissent une forme d'infrastructure et un flux de ressources environnementales critiques et économiquement précieuses telles que les terres, le sol et l'eau pour les activités agricoles. D'autre part, les activités agricoles peuvent contribuer énormément à l'érosion du sol, à la dégradation des terres et au changement de la qualité de l'eau.

Il est important de faire la distinction entre les ressources qui peuvent être attribuées à l'agriculture et celles qui ne peuvent pas l'être. De là, deux types d'ajustements de comptabilité peuvent être dégagés pour les ressources agricoles. Le premier mettrait l'accent sur les services provenant des stocks de ressources axées sur la terre (habitats et espèces, paysage, etc.). Le second mettrait l'accent sur l'impact des activités agricoles sur la capacité de ces ressources à fournir des services environnementaux (exemple: fonction d'absorbant), soit en modifiant la qualité ou la quantité des ressources en question.

D'un *point de vue méthodologique*, l'application du Cadre central du SCEE à l'agriculture permettra d'améliorer la base conceptuelle et la capacité analytique des statistiques agricoles. Tel est l'objectif visé par la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (GS).¹ Le SCEE-AGRI peut jouer un rôle important à plusieurs égards en matière de mise en œuvre de la GS dont notamment, trois sont d'une importance particulière. Premièrement, l'adoption d'une approche macroéconomique relative aux comptes en vue du développement d'un cadre statistique a l'avantage d'utiliser un ensemble de classifications type basé sur le SCN et sur lequel des ensembles de données cohérents et exhaustifs peuvent être rassemblés. Deuxièmement, les comptes qui en résultent peuvent fournir un ensemble complet de variables pour l'identification et la conception d'un groupe d'indicateurs agricoles minimal qui seront alignés sur le Cadre central du SCEE et applicables à une gamme élargie d'économies émergentes et en développement. Troisièmement, une approche macroéconomique des comptes pour un cadre statistique répond

¹ Voir <http://www.fao.org/economic/ess/ess-capacity/ess-strategy/en/>

également au besoin d'avoir un système d'information multifonctionnel pouvant être employé pour recueillir et harmoniser les données provenant de divers enquêtes, recensements et sources administratives dans une base de données intégrée qui permet de procéder à des analyses et des prises de décision.

3. Intégration des activités agricoles dans un seul cadre

Les activités de base enracinées dans l'environnement physique (exemples: agriculture, sylviculture et pêche) sont souvent les principales sources de richesse d'un pays. L'agriculture, telle qu'elle est définie par la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) comprend l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales, y compris les activités de cultures, d'élevage, de récolte de bois et autres plantes, de production d'animaux ou de produits d'animaux dans une exploitation agricole ou dans leurs habitats naturels. La révision 4 du CITI, Partie A est répartie en trois Divisions: (01) Culture et production animale, chasse et services annexes; (02) Sylviculture et exploitation forestière; et (03) Pêche et aquaculture (UNSD, 2008).

Il existe au moins deux raisons importantes pour l'inclusion et l'intégration de l'activité agricole dans un cadre de comptabilité. La première est que *les trois Divisions selon la révision 4 du CITI, Partie A, représentent des activités utilisant essentiellement un ou plusieurs ressources environnementales*, en particulier le sol, l'eau, les ressources biologiques, la terre et les écosystèmes. Ces activités dans leur ensemble (y compris le pâturage du bétail dans le cas de l'agriculture et l'aquaculture dans le cas de la pêche) pourraient occuper une proportion importante des terres économiquement disponibles (exploitables) dans les pays en développement.² En outre, il arrive souvent de voir des champs utilisés pour plusieurs de ces activités, et il n'est pas rare que les enquêtes et recensement agricoles prennent en compte certaines informations relatives à ces activités. Par conséquent, les avantages de l'évaluation et du contrôle de l'utilisation rationnelle et durable de l'environnement par rapport à ces activités constituent un cadre intégré de comptabilité. Ce cadre est d'une valeur capitale pour la formulation de politiques à moyen et à long termes sur les questions relatives à l'agriculture, à l'utilisation des terres, à l'environnement et aux écosystèmes.

La deuxième raison est que *les trois Divisions selon la révision 4, Partie A du CITI portent essentiellement sur les besoins fondamentaux de la population* (aliments, énergie, abris et autres matières premières). Ainsi, il est fortement recommandé d'explorer le potentiel du Cadre central du SCEE pour l'agriculture afin d'y inclure et d'aborder les questions importantes relatives à la sécurité alimentaire. La nécessité d'avoir des informations intégrées et intersectorielles pouvant se révéler utiles pour le processus de prise de décision dans un contexte complexe et mondialisé est un défi qui peut être relevé en majeure partie grâce à un élargissement du Cadre central du SCEE à l'agriculture.

De plus, les trois Divisions de la Partie A couvrent des secteurs d'activités qui constituent une source d'emploi pour de grandes proportions de la population des pays, particulièrement dans les zones rurales. Les informations relatives à la durabilité de ces activités sont donc directement liées au potentiel de la durabilité de l'emploi de ces populations.

² Le SCEE identifie comme ressource environnementale les terres agricoles tout en faisant la distinction entre i) les terres cultivées (pour les cultures temporaires, les plantations permanentes, les jardins potagers et les terres temporairement en jachère); ii) champs de pâturage (améliorés ou naturels); et iii) autres terres agricoles. En outre, le SCEE recommande la collecte d'informations relatives aux terrains irrigués afin d'établir un prélèvement d'eau pour la production agricole même si ce prélèvement peut ne pas être associé à une transaction économique ou commerciale.

Le SCEE-AGRI tel que prévu par la FAO aura la capacité d'analyser constamment d'importantes tendances et fournir des informations relatives à des questions environnementales, économiques et sociales pertinentes, telles que l'augmentation de la demande en eau et en prélèvement d'eau, les changements dans l'utilisation des terres, la déforestation, etc., aux niveaux macroéconomique et national. En outre ces informations peuvent porter sur les équilibres alimentaires physiques et autres types d'analyses mises en place par la FAO afin d'évaluer l'impact de ces phénomènes sur la sécurité alimentaire.

4. Portée et couverture du SCEE-AGRI

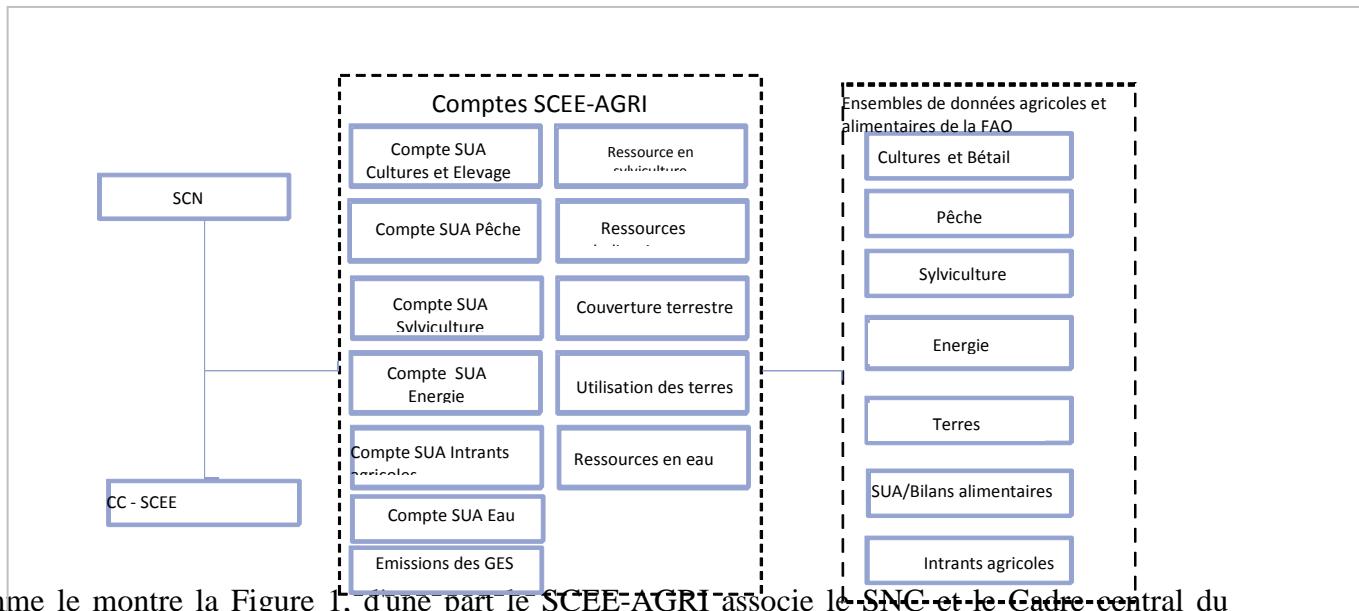
Le SCEE-AGRI peut être défini comme un compte satellite complet et normalisé pour l'intégration des données agricoles et environnementales basé sur des concepts, des définitions, des classifications et des tableaux interdépendants internationalement acceptés et des comptes universellement pertinents quel que soit le stade de développement économique d'un pays.

Le SCEE-AGRI vise à traduire les questions de politiques en des besoins et exigences de données de manière normalisée et cohérente en :

- Améliorant l'utilisation des données statistiques et des cadres communs existants dans le domaine agricole (tableaux d'approvisionnement et d'utilisation, et équilibres alimentaires, etc.) à travers l'intégration de données statistiques de base conformes au SCN ;
- Fournissant un cadre cohérent, détaillé et de coordination pour établir un lien entre les données recueillies grâce à différentes enquêtes, recensements et sources administratives pour établir une base de données intégrée ;
- Fournissant une bonne base pour mesurer un ensemble d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour l'agriculture et le développement rural alignés respectivement sur les définitions de l'agriculture par la FAO au sens strict et large ;
- Fournissant un cadre pour l'expansion des capacités analytiques de l'initiative de départ SEAFA FAO et d'autres initiatives connexes précédentes (Comptes de la pêche et la sylviculture) ;
- Fournissant un cadre associant d'autres sous-systèmes du SCEE articulés par d'autres agences (écosystèmes, eau, énergie, etc.).

Considérant les activités agricoles dans le cadre évolutif du SCEE-AGRI, l'agriculture définie au sens large (i.e. cultures, élevage, sylviculture et pêche), peut être placée au centre de l'analyse, ce qui permet l'évaluation des interactions avec d'autres secteurs, mais en mettant l'accent sur l'analyse d'indicateurs particuliers portant sur les relations environnement-economie. Ce cadre peut être considéré comme une extension ou une application du Cadre central du SCEE utilisant essentiellement et intensivement les biens et services environnementaux (Figure 1). Il diffère des autres sous-systèmes du SCEE en ce sens qu'il met l'accent sur un groupe d'activités et tient compte de la relation existante entre ces activités et les ressources environnementales, au lieu de se focaliser sur une ressource spécifique. Ainsi, des aspects spécifiques d'autres comptes plus axés sur des ressources (exemples: les comptes eau) sont utilisés dans le cadre du SCEE-AGRI.

Figure 1: Le Cadre SCEE-AGRI utilisant le SCN/SCEE et les ensembles de données de la FAO



Comme le montre la Figure 1, d'une part le SCEE-AGRI associe le SCN et le Cadre central du SCEE et ses points forts tout en offrant de nouveaux éléments d'analyse qui ne sont pas nécessairement incorporés dans le Cadre central (la Figure 1 ne montre que certains SCEE spécifiques et quelques comptes et ensembles de données existants de la FAO). De leur côté, le Cadre central du SCEE et ses sous-systèmes offrent des éléments qui présentent des intérêts pour le SCEE-AGRI (exemple: prélèvement et consommation en eau pour les activités agricoles). D'autre part, les ensembles de données et cadres de la FAO dont notamment le compte Production, le compte Ressources, le compte Bilans alimentaires (FBS) et le compte Approvisionnement et Utilisation peuvent être complètement intégrés dans les tableaux et comptes du SCEE-AGRI. De plus, les efforts précédents de la FAO axés sur le SCN (exemples: le Système de comptes économiques de l'alimentation et l'agriculture (SCEAA) pourraient être conceptuellement incorporés au du SCEE-AGRI. La relation entre les comptes associés à l'agriculture (SCEAA, SUA, FBS) et ceux associés à l'environnement (SCEE-Eau, SCEE-Ecosystèmes et les récents travaux de la FAO sur les Indicateurs agro-environnementaux) a souligné les thèmes transversaux qui peuvent être abordés durant le processus d'intégration des cadres.

Afin d'obtenir un SCEE-AGRI bien articulé et qui permet d'élargir l'analyse grâce à l'approvisionnement physique et hybride et l'utilisation des tableaux, de couvrir le flux des produits, des résidus, des ressources naturelles et services écosystémiques, le sous-système devrait tenir compte des différentes catégories de comptes de la structure du Cadre central :

- **Comptes des ressources.** Ces comptes englobent différentes ressources naturelles et leur évolution durant la période comptable en termes de valeurs physiques et monétaires. Ils sont pertinents pour mesurer le développement durable du point de vue du capital naturel. Ils contribuent également à déterminer les secteurs où les revenus augmentent grâce à l'utilisation des ressources et à la répartition de ces revenus entre l'extracteur et le propriétaire. Ainsi, ils sont pertinents pour les questions relatives à l'équité intra-générationnelle et intergénérationnelle du développement durable. Le développement de ces comptes est en cours : comptes des ressources forestières, comptes des ressources halieutiques, comptes des ressources en eau; comptes de la couverture terrestre et de l'utilisation des terres.
- **Comptes de flux.** Ils sont divisés en comptes de flux physiques et des présentations combinées. Ils fournissent des informations industrielles (ou mieux selon la disponibilité des données) sur l'utilisation des matières en tant qu'intrants à la production et sur les polluants et déchets solides produits. L'objectif visé est de connaître le niveau de dépendance des activités agricoles par rapport à des intrants environnementaux spécifiques et la sensibilité de

l'environnement à des activités agricoles particulières. Les comptes individuels SUA proposés permettent également l'examen des questions telles que la sécurité alimentaires et la sécurité de l'eau et pourraient être élargis pour inclure les informations relatives par exemple à l'accès à l'eau et l'énergie. Les comptes de flux suivants sont en cours de création : SUA Cultures et Bétail, SUA Poissons, SUA Eau, SUA Energie, SUA Intrants agricoles, SUA Sylviculture et Emissions des GES. Les présentations combinées sont formées d'informations structurelles provenant de ces différents SUA selon les types d'activités ainsi que l'introduction de données pertinentes telles que la production, la valeur ajoutée et l'emploi.

Pour les comptes qui viennent d'être mentionnés, dans plusieurs cas, la mesure des valeurs aussi bien physiques que monétaires est possible, mais dans d'autres cas, (à savoir la plupart de l'évaluation des services agro-environnementaux) l'évaluation est encore débattue, car le Cadre ne permet pas souvent la combinaison d'indicateurs. Les différents comptes seront intégrés avec le travail sur les indicateurs agro-environnementaux, puisque la majeure partie des indicateurs découlera des comptes.

L'examen du Tableau 1 en Annexe permet de souligner jusqu'à un certain niveau, les possibilités analytiques. Le regroupement des informations suivant les structures d'activités, de produits et de processus permet de dégager une grande variété de ce que l'on pourra appeler « l'analyse de la fonction de production » qui pourrait être entreprise. Par exemple, en utilisant le blé, il serait possible d'analyser la relation entre la production du blé et :

- les apports en eau, engrains et pesticides et l'énergie utilisée pour l'ensemencement et la récolte;
- les apports en main d'œuvre;
- les changements de la zone cultivée et de la qualité du sol;
- la production de résidus tels que les émissions, les résidus de culture, les pertes dues au transport;
- l'utilisation d'actifs produits tels que les équipements de plantation et de récolte;
- les coûts de production, la valeur ajoutée et les revenus.

5. Développement du SCEE-AGRI

Le Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale des Nations Unies (UNCEEA) et le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale (LG) constituent les forums les plus appropriés pour les examens et débats en vue du développement de la comptabilité agro-environnementale. La Division de la Statistique de la FAO œuvre dans ce sens avec le Groupe de Londres - en vue de l'établissement d'un sous-groupe SCEE-AGRI - pour introduire (et intégrer) les méthodologies relatives à la comptabilité environnementale-économique aux statistiques agroalimentaires et aux bases de données connexes maintenues au sein de la FAO. Le développement du SCEE-AGRI est soutenu par l'établissement d'un sous-groupe de travail sous la tutelle de l'UNCEEA/LG et un Groupe de travail interdépartemental spécifique de la FAO. Ces deux groupes travailleront en vue de résoudre des problèmes spécifiques et diriger l'élaboration des directives et recommandations. La stratégie de développement du SCEE-AGRI a été présentée et analysée lors des Réunions de statistiques régionales de la UNCEEA, du Groupe de Londres et de la FAO, telles que celles de la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique (APCAS) et du Groupe de travail FAO-OEA/CIE-IICA des Statistiques agricoles et du cheptel (IICA).

Dans ce cadre, le SCEE-AGRI devrait assurer la cohérence des classifications, des concepts, des définitions et des applications des politiques à travers des consultations poussées et opportunes avec les Etats partenaires et au niveau international. Cette collaboration avec les experts nationaux et

autres spécialistes facilitera le pilotage du SCEE-AGRI parmi les pays sélectionnés dans les régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine/Caraïbes. Ces applications éventuelles au niveau national d'un SCEE-AGRI permettront d'aborder les aspects méthodologiques qui doivent être résolus dans le Cadre central du SCEE dans les pays où les données ne sont nécessairement pas disponibles en termes de quantité et de qualité. La première partie du travail s'appuiera sur les données actuelles recueillies et disponibles au niveau de la FAO (principalement les ensembles de données internes de la FAO, provenant des rapports nationaux de statistiques envoyés à la FAO). Cette approche au développement des tableaux initiaux nous donnera une idée claire sur les possibilités de mettre sur pied le SCEE-AGRI sur la base des données actuelles.

Développement des comptes SCEE-AGRI : Les comptes de flux suivants sont en cours de création: SUA Cultures et bétail, SUA Poissons, SUA Eau, SUA Energie et SUA Intrants agricoles. Les comptes respectent la norme des structures et principes du Cadre central du SCEE. Les différents comptes SU respecteront la structure générale comme celui du maïs illustrée par le Tableau 2. Ces comptes sont en cours de création pour tous les produits agricoles et d'élevage de tous les pays et sur la base des données disponibles depuis 2002 à ce jour. Comptes des ressources : le compte des ressources de sylviculture, le compte des ressources halieutiques, le compte des ressources en eau, les comptes de la couverture terrestre et de l'utilisation des terres sont également en cours de création.

Une fois que chacun de ces comptes a été rempli durant une phase initiale en utilisant les données des ensembles de données existants au niveau de la FAO, un point complet sur toutes les questions relatives aux données et les problèmes conceptuels et méthodologiques doit être fait. Ces évaluations permettront de planifier d'autres phases du SCEE-AGRI.

Un aspect important à examiner est la cohérence entre les informations du point de vue des ressources et celui de flux et entre les différentes informations dans le cadre de la même activité. Par exemple, il serait nécessaire d'examiner la cohérence entre l'utilisation des terres, la production des données statistiques, l'utilisation d'eau et d'énergie pour différents types de cultures. L'un des points forts du SCEE c'est qu'il offre un cadre intégré pour la comparaison des données. Dans ce sens, la révision et l'élargissement des définitions et des classifications utilisées dans les ensembles de données de la FAO constituent un élément essentiel des efforts fournis par la FAO en vue de développer un cadre SCEE-AGRI.

De même, un inventaire et une évaluation portant sur des exemples spécifiques aux pays en développement et aux pays émergents respectivement, en matière de comptabilité en agriculture, en sylviculture et en pêche qui peuvent orienter et contribuer au développement du SCEE-AGRI seront faits. Il faudra assurer l'alignement avec d'autres extensions du SCEE et travaux régionaux pertinents (exemple: UE). Ceci comprend le développement du flux matériel connexe, de l'activité environnementale et des comptes de ressources en terre, en eau et en énergie, selon le cas, avec une articulation préliminaire d'une présentation intégrée de ces derniers. Au cas échéant, les éléments importants des parties supplémentaires du SCEE, à savoir la Comptabilité d'écosystème expérimental et des documents thématiques pertinents - SCEE Eau et SCEE Energie - seront également utilisés pour élargir et élaborer le guide méthodologique inclus dans le Cadre central du SCEE. Une caractéristique essentielle de cette initiative est le fait qu'elle s'appuie sur les différents ensembles de données de la FAO, des ensembles de données entretenus par les autorités nationales et disponibles en ligne ainsi que les données provenant d'autres organisations internationales et ainsi que leur normalisation par rapport aux concepts et aux définitions communs liés au SCEE dans le secteur agricole généralement défini en termes de cultures, d'élevage, d'aquaculture et d'agroforesterie.

La feuille de route proposée devrait inclure les cinq étapes principales suivantes qui sont complémentaires et se chevauchent dans un processus mensuel qui devrait s'achever à la fin de 2014.

- A. Organisation** : Les processus internes de la FAO sont appuyés par la décision de septembre 2012 de la FAO portant établissement du rôle du Responsable des statistiques basé au Département de développement économique et social (Division Statistiques). L'une des activités prioritaires est de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette décision de manière à soutenir la nature transversale du SCEE-AGRI. Cela comprend la mise en place de mécanismes de coordination interdépartementaux pouvant appuyer chacun de ces cinq étapes. D'un point de vue externe à la FAO, la réunion d'octobre 2012 du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale a offert une plateforme pour la mise en place d'un groupe informel d'experts, pour solliciter les points de vue sur la portée du projet et obtenir des engagements par rapport à des contributions spécifiques.
- B. Conceptualisation** : La révision et l'élargissement des définitions et des classifications utilisées dans les ensembles de données de la FAO constituent un élément essentiel des efforts fournis par la FAO en vue de développer un cadre SCEE-AGRI. De même, il faudra organiser un inventaire et une évaluation portant sur des exemples spécifiques aux pays en développement et aux pays émergents respectivement en matière de comptabilité en agriculture, en sylviculture et en pêche qui peuvent orienter et contribuer au développement du SCEE-AGRI. Il faudra aussi assurer l'alignement sur d'autres extensions du SCEE et travaux régionaux pertinents (exemple: UE). Cela implique le développement du flux matériel connexe, de l'activité environnementale et des comptes de ressources en terres, en eau et en énergie, selon le cas, avec une articulation préliminaire d'une présentation intégrée de ces derniers. Au cas échéant, les éléments importants des parties supplémentaires du SCEE, à savoir la Comptabilité d'écosystème expérimental et des applications et extensions pertinentes (SCEE Eau et SCEE Energie) seront également utilisés pour élargir et élaborer le guide méthodologique inclus dans le Cadre central du SCEE. Une caractéristique essentielle de cette initiative est le fait qu'elle s'appuie sur différents ensembles de données de la FAO, des ensembles de données entretenus par les autorités nationales et disponibles en ligne et les données provenant d'autres organisations internationales ainsi que leur normalisation par rapport aux concepts et définitions communs liés au SCEE dans le secteur agricole généralement défini en termes de cultures, d'élevage, d'aquaculture et d'agroforesterie.
- C. Consultation** : *Les membres d'AFCAS sont invités à apporter leur contribution à ce rôle*, qui inclura également Le Groupe des experts de Londres constitué d'expert des agences de statistiques nationales et d'autres organisations internationales. Le sous-groupe du SCEE-AGRI du Groupe de Londres devrait se réunir deux fois grâce à des séances de téléconférence trimestrielle, tandis que les Réunions de gestion interne de la FAO (IGM) devraient se tenir mensuellement. Ces deux formes de consultations visent à offrir un forum permanent pour la révision, la comparaison et les discussions relatives au travail méthodologique en cours pour le développement des comptes SCEE-AGRI.
- D. Application pilote et contribution** : La FAO travaillera avec deux pays pilotes respectivement membres d'APCAS et d'AFCAS et un pays supplémentaire de la région d'Amérique latine/Caraïbes. Les applications pilotes permettront d'illustrer les demandes de données, les compétences techniques et les possibilités analytiques devant découlées des ensembles de données *minimum requis, recommandés, et souhaités* du SCEE-AGRI qui doivent être énoncés dans le document final rédigé.

E. Projet de document et document final : Ce processus sera interactif et orienté par les étapes A-D ci-dessus. Un projet de document final du SCEE-AGRI devrait être prêt d'ici la fin de 2014 et ensuite soumis à la Commission de statistiques de l'ONU.

6. Conclusion et points pour examen

L'une des caractéristiques du SCEE est la flexibilité de sa mise en œuvre. Un ensemble *minimal requis* de données centrales devrait être conçu en tant qu'un système complet cohérent avec le Cadre central. Il doit être conçu de telle sorte qu'il puisse être mis en œuvre aussi bien en partie qu'en totalité. Selon les problèmes spécifiques rencontrés par un pays, il peut décider de mettre en œuvre uniquement un groupe de comptes inclus dans le SCEE-AGRI. Même si un pays désire mettre en œuvre tout le système d'ensemble de données *désiré*, il peut décider de focaliser ses premiers efforts sur les comptes les plus pertinents aux problèmes qu'il voudrait résoudre. Le plan proposé pour le SCEE-AGRI est structuré comme suit :

- Chapitre 1. Introduction
- Chapitre 2. Du SCEE au SCEE-AGRI : Le cadre
- Chapitre 3. Comptes des ressources
- Chapitre 4. Comptes de flux
- Chapitre 5. Comptes des dépenses et transactions
- Chapitre 6. Agrégats macroéconomiques et autres indicateurs
- Chapitre 7. Extensions et applications de politiques
- Chapitre 8. Evaluation des services agricoles et des coûts et bénéfices environnementaux
- Annexe 1. Tableaux types (y compris exemples numériques)
- Annexe 2. Tableaux supplémentaires (y compris exemples numériques)

L'une des préoccupations clés est qu'un nombre important de données serait nécessaire pour la mise en œuvre des comptes relatifs à l'ensemble de données *minimum requises* du SCEE-AGRI et ces données peuvent ne pas être totalement disponibles dans les pays en développement et dans les pays émergents. De plus, l'exactitude des données recueillies n'est pas souvent assurée. Cela constitue l'un des inconvénients connus des données et indicateurs de base actuellement fournis par des pays déjà gérés au niveau mondial par la FAO et publiés par la FAOSTAT. A cet effet, il serait intéressant de connaître et de partager l'expérience des Etats membres de l'AFCAS en matière de développement de Comptes environnementaux avec les autres pays. La Division de la statistique de l'ONU (UNSD) coordonne le développement des capacités relatives au SCEE-CF qui sera entrepris dans cette région en 2014/2015. Les Etats membres d'AFCAS doivent contacter l'UNSD pour des informations complémentaires.

Les Etats membres d'AFCAS sont invités à exprimer leurs points de vue sur :

- La portée et la couverture proposées du SCEE-AGRI qui sera développé par la FAO ;
- La stratégie proposée pour le développement du SCEE-AGRI ;
- Le plan de synthèse proposé pour le document méthodologique du SCEE-AGRI ;
- L'intention du pays à participer au travail de développement du SCEE-AGRI et à prodiguer des conseils sur des travaux passés ou en cours relatifs à la comptabilité économique - environnementale pour l'agriculture, la sylviculture et/ou la pêche qui pourraient orienter le développement du SCEE-AGRI ;

Il y a-t-il des Etats membres d'AFCAS qui produisent des indicateurs et publient des analyses à partir des comptes environnementaux?

Annexe: Tableau 1. SCEA Agri – Exemplaire de présentation combinée (une base de données "complète" serait plus étendue (par exemple, incluant des détails relatifs aux activités forestières et de pêche)

				Industry Product Process	Industry: ISIC 01 Agriculture			Other cereals	Other products	Total agriculture	ISIC 02: Forestry	ISIC 03: Fishing	Non-standard outputs	TOTAL AGRICULTURE, FORESTRY and FISHING		Total Other industries	ECONOMY WIDE TOTAL	
					Wheat	Rice Irrigated	non-irrigated											
Unit of measure																		
Monetary values																		
Output																		
Intermediate consumption																		
Gross value added																		
Compensation of employees																		
Gross operating surplus																		
Subsidies																		
Capital formation		by asset type																
Capital stock		by asset type																
Physical measures and prices																		
Output																		
Gross production																		
Losses		by type of loss																
Net production/sales																		
Farm gate prices																		
Intermediate inputs																		
Energy		total																
		by fuel type																
Water		by source																
Fertilisers		N																
		P																
		K																
Pesticides																		
Labour inputs																		
Employed		by age / gender																
Produced assets (non-environmental)																		
Machinery and equipment		by type of equipage																
Environmental assets																		
Land used		by land quality / soil type																
		area planted / area harvested																
Permanent crops																		
Cultivated livestock																		
Natural timber resources																		
Cultivated timber resources																		
Water resources																		
Residual flows																		
GHG emissions		by type of activity																
Wastewater																		
Solid waste																		
Additional data																		
Household final consumption																		
Exports																		
Imports																		
Population																		

Tableau 2. Exemple de compte d'utilisation de l'approvisionnement des cultures et du bétail (1.000 tonnes)

Produit	Production		Total	Importation	Approvisionnement total	Consommation intermédiaire						Consommation par ménage	Perte	Variation Stock	Exportation	Utilisation Totale
	Ag. Industrie	Industrie Manu.				Semence	Utilisation d'énergie	Industrie Manu.	Transformation	Autres utilisations	Aliments					
	Production	Production														
Maïs	376	N.A.	376	1	377	293	1		132			0	-55	6	377	
Maïs (traité)	N.A.	132	121	24	156					9	112	11			156	